

- 1 Cadre réservé à l'administration.
- 2 Le remake et le spin-off sont des adaptations d'oeuvres préexistantes. A ce titre, vous devez renseigner l'encadré prévu pour les adaptations. Dans ce cas, vous aurez à renseigner le titre de l'oeuvre d'origine, son genre, le nom de(s) auteur(s) du film, le producteur et l'année de production. Concernant les emprunts de personnages ainsi que les adaptations de bible, le contrat de production doit exprèssement stipuler qu'il s'agit de l'adaptation d'un ou plusieurs personnages ou bien de l'adaptation d'une bible d'une oeuvre télévisuelle.
- 3 Dans le cas d'une adaptation, préciser si l'oeuvre d'origine est une oeuvre d'expression française ou en langue étrangère et indiquer les éléments nécessaires à son identification.
- 4 A compléter uniquement en cas d'adaptation d'une oeuvre littéraire de langue étrangère utilisant une **traduction éditée**.
- 5 Cadre réservé à l'administration.
- 6 Si le film est une suite, un spin-off ou un remake, indiquer le titre du ou des films précédents.
- 7 **Clés de répartition**  
Les droits produits par la télédiffusion d'un film sont répartis selon une clé fixe entre les apports des différents coauteurs. Il est possible que plusieurs auteurs aient collaboré dans une même fonction, dans ce cas, le partage du pourcentage correspondant s'effectue de gré à gré entre eux. Il est également possible qu'un auteur ait plusieurs fonctions : il doit donc apparaître au regard de chacun de ses apports.  
Le Conseil d'Administration a établi différentes clés de répartition selon la nature du film :

### SCÉNARIO ORIGINAL

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>scénario / adaptation</b>	<b>40%</b> (cadre A + B)
<b>dialogues</b>	<b>20%</b> (cadre C)
<b>réalisation</b>	<b>40%</b> (cadre E)

### OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>graphisme</b>	<b>10%</b> (cadre F)
<b>scénario / adaptation</b>	<b>36%</b> (cadre A + B)
<b>dialogues</b>	<b>18%</b> (cadre C)
<b>réalisation</b>	<b>36%</b> (cadre E)

### ADAPTATION D'UNE OEUVRE PRÉEXISTANTE PROTÉGÉE

a / ADAPTATION D'UNE OEUVRE PRÉEXISTANTE PROTÉGÉE (littéraire ou spectacle vivant)

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>30%</b> (cadre D)
<b>adaptation</b>	<b>15%</b> (cadre B)
<b>dialogues</b>	<b>15%</b> (cadre C)
<b>réalisation</b>	<b>40%</b> (cadre E)

### OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>30%</b> (cadre D)
<b>graphisme</b>	<b>7%</b> (cadre F)
<b>adaptation</b>	<b>13,5%</b> (cadre B)
<b>dialogues</b>	<b>13,5%</b> (cadre C)
<b>réalisation</b>	<b>36%</b> (cadre E)

b / EMPRUNT DE PERSONNAGES ou ADAPTATION D'UNE BIBLE D'UNE OEUVRE TÉLÉVISUELLE

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>20%</b> (cadre D)
<b>adaptation / dialogues</b>	<b>40%</b> (cadre B + C)
<b>réalisation</b>	<b>40%</b> (cadre E)

### OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>20%</b> (cadre D)
<b>graphisme</b>	<b>8%</b> (cadre F)
<b>adaptation / dialogues</b>	<b>36%</b> (cadre B + C)
<b>réalisation</b>	<b>36%</b> (cadre E)

c / ADAPTATION UTILISANT UNE OEUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE PRÉEXISTANTE N'APPARTENANT PAS AU RÉPERTOIRE DE LA SACD

Il s'agit d'une oeuvre cinématographique dont les auteurs ont remonté et adapté une oeuvre cinématographique préexistante. L'oeuvre nouvelle propose une histoire originale avec de nouveaux dialogues collés sur des images préexistantes. Quelques plans sont parfois ajoutés.

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>50%</b> (cadre D)
<b>adaptation/dialogue</b>	<b>25%</b> (cadre B + C)
<b>réalisation</b>	<b>25%</b> (cadre E)

d / SUITE

La suite est une oeuvre cinématographique réalisée postérieurement au film n°1 dont elle constitue la suite en reprenant tout ou partie des thèmes, situations, personnages, dialogues, mise en scène... Seront considérées comme suite les oeuvres dont l'action se situe postérieurement au film n°1.

CLÉ DE RÉPARTITION					
film 2		film 3		film 4	
part pour les auteurs ( <sup>1</sup> ) du film 1	10%	part pour les auteurs ( <sup>1</sup> ) du film 1	10%	part pour les auteurs ( <sup>1</sup> ) du film 1	10%
				part pour les auteurs ( <sup>1</sup> ) du film 2	5%
			part pour les auteurs ( <sup>1</sup> ) du film 2	5%	part pour les auteurs ( <sup>1</sup> ) du film 3
<b>scénario / adaptation / dialogues</b>	<b>54 %</b> (cadre A+B+C)	<b>scénario / adaptation / dialogues</b>	<b>51 %</b> (cadre A+B+C)	<b>scénario / adaptation / dialogues</b>	<b>49,8 %</b> (cadre A+B+C)
<b>réalisation</b>	<b>36%</b> (Cadre E)	<b>réalisation</b>	<b>34%</b> (cadre E)	<b>réalisation</b>	<b>33.2%</b> (cadre E)

(<sup>1</sup>) texte et réalisation au prorata du partage initial

e / REMAKE

Le remake est l'adaptation d'une oeuvre préexistante (cinématographique ou audiovisuelle).

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>25%</b> (cadre D)
<b>adaptation - dialogues</b>	<b>37.5%</b> (cadre B + C)
<b>réalisation</b>	<b>37.5%</b> (cadre E)

f / SPIN-OFF

Le spin-off est une oeuvre cinématographique réalisée postérieurement à un premier film dont l'action ne comporterait pas nécessairement de lien direct avec celle du premier film mais qui reprendrait un ou plusieurs personnages dans les personnages secondaires pour les placer dans une histoire et des situations originales.

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre préexistante</b>	<b>10%</b> (cadre D)
<b>scénario / adaptation / dialogues</b>	<b>54%</b> (cadre A + B + C)
<b>réalisation</b>	<b>36%</b> (cadre E)

ADAPTATION D'UNE OEUVRE PRÉEXISTANTE DU DOMAINE PUBLIC

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre DP</b>	<b>6%</b> (cadre D)
<b>adaptation</b>	<b>27%</b> (cadre B)
<b>dialogues</b>	<b>27%</b> (cadre C)
<b>réalisation</b>	<b>40%</b> (cadre E)

OEUVRES D'ANIMATION

CLÉ DE RÉPARTITION	
<b>oeuvre DP</b>	<b>6%</b> (cadre D)
<b>graphisme</b>	<b>9,4%</b> (cadre F)
<b>adaptation</b>	<b>24,3%</b> (cadre B)
<b>dialogues</b>	<b>24,3%</b> (cadre C)
<b>réalisation</b>	<b>36%</b> (cadre E)